

## L'Observatoire Economique et Social

# En 2016, 4 746 troubles musculo-squelettiques ont été reconnus pour les affiliés au régime agricole

*En 2016, 4 746 troubles musculo-squelettiques (TMS) sont reconnus comme maladies professionnelles chez les actifs agricoles, dont les trois quarts chez les salariés.*

*Si les hommes représentent 52 % des cas, il reste que les femmes présentent un risque relativement plus élevé avec 3,7 TMS pour 1 000 affiliées contre 2,3 TMS pour 1 000 hommes.*

*Les secteurs de la viticulture (814 TMS), des élevages de gros animaux (680 TMS) et des cultures spécialisées (656 TMS) sont les plus concernés.*

### Chiffres-clefs en 2016

- 4 746 troubles musculo-squelettiques (TMS) reconnus comme maladies professionnelles pour les affiliés agricoles (1 229 pour les non-salariés et 3 517 pour les salariés).
- Les TMS représentent 93,3 % du total des maladies professionnelles : 90,2 % pour les non-salariés et 94,4 % pour les salariés.
- Les femmes ont un indice de fréquence de 3,7 TMS pour 1 000 affiliées contre 2,3 TMS pour 1 000 hommes.
- Neuf TMS sur dix sont des affections péri-articulaires (tableau n° 39 des maladies professionnelles du régime agricole).
- Les secteurs de la viticulture (814 TMS) et des élevages de gros animaux (680 TMS) sont les plus concernés.
- 2 182 TMS sont considérés comme graves (46,0 % des TMS).
- Un indice de fréquence moyen de 2,8 cas pour 1 000 affiliés

## 93,3 % de TMS parmi les maladies professionnelles chez les affiliés agricoles

En 2016, la population des affiliés agricoles en ATMP s'élève à 1,7 million de personnes dont un tiers de non-salariés (exploitants, conjoints, cotisants solidaires et aidants familiaux).

Sur la même période, 4 746 TMS ont été reconnus comme maladies professionnelles, soit 2,8 cas pour 1 000 affiliés. Ces TMS représentent 93,3 % du total des maladies professionnelles.

Les affections péri-articulaires constituent 90,3 % de ces TMS. Viennent ensuite les affections du rachis lombaire dues aux vibrations, avec 5,3 % des TMS et les affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes avec 3,4 %.

Près de quatre TMS sur dix concernent des personnes âgées de 51 à 60 ans. Pour cette population, l'indice de fréquence est de 4,2 maladies pour 1 000 affiliés. Les personnes âgées de moins de 30 ans ont la plus faible fréquence avec 0,7 maladie pour 1 000 affiliés.

Les femmes sont davantage victimes de TMS avec une fréquence de 3,7 TMS pour 1 000 affiliées, contre 2,3 TMS pour 1 000 hommes car elles sont présentes dans des secteurs plus touchés comme les champignonnières (14,0 TMS pour 1 000 affiliés pour 65 % de femmes) et le traitement de la viande de volaille (31,7 TMS pour 1 000 affiliés pour 49 % de femmes).

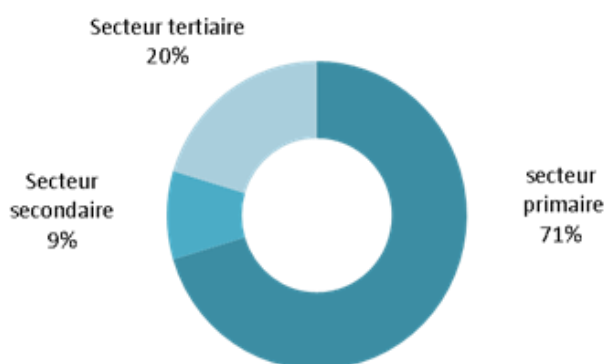
Le secteur primaire (collecte et exploitation des ressources naturelles), dans lequel travaille la majorité de la population agricole (71 % parmi lesquels 53 % sont des salariés), regroupe 74 % des TMS (graphiques 1 et 2). Dans ce secteur, cinq activités agricoles concentrent la grande majorité des TMS : la viticulture (814), les élevages de gros animaux (680), les cultures spécialisées (656), les entreprises de jardins, paysagistes, reboisement (388) et les cultures et élevage non spécialisés (368). Dans le secteur primaire, 30 % des affiliés sont des femmes mais elles sont victimes de 44 % de l'ensemble des TMS du secteur primaire. Ce phénomène est dû notamment à leur surreprésentation dans les secteurs des cultures spécialisées (39 % des affiliés pour 61 % des TMS) et des élevages de petits animaux (39 % des affiliés pour 59 % des TMS).

Le secteur secondaire (industries de transformation des matières premières) est surreprésenté avec 21 % des TMS pour 9 % d'affiliés agricoles dont 95 % de salariés. Ce secteur est composé à 24 % de femmes mais ces dernières représentent 48 % des TMS. Elles comptent le plus grand nombre de TMS dans les secteurs des stockages et conditionnements de produits agricoles (64 %), les produits laitiers (50 %), les conserveries autres que la viande (53 %), et les traitements de viandes de volailles (73 %). Secteurs dans lesquels elles sont minoritaires en termes de population. Les secteurs les plus touchés par les TMS sont les secteurs du traitement de la viande (261 TMS), des produits laitiers (159 TMS) et du traitement de la viande de volailles (111 TMS).

En revanche, dans le secteur tertiaire qui comprend les activités de bureau et d'enseignement agricole, les TMS sont nettement moins fréquents (226). Les hommes y sont minoritaires avec 37,5 % des affiliés.

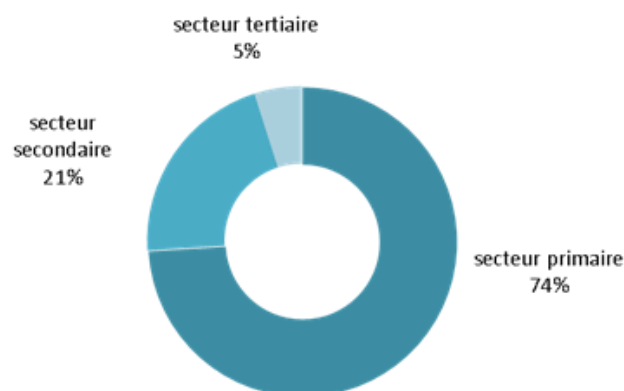
Graphique 1

REPARTITION EN 2016 DE LA POPULATION DES AFFILIES AGRICOLES PAR GRAND SECTEUR ECONOMIQUE



Graphique 2

REPARTITION EN 2016 DU NOMBRE DE TMS DES AFFILIES AGRICOLES PAR GRAND SECTEUR ECONOMIQUE



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

## 90,2 % de TMS parmi les maladies professionnelles chez les non-salariés agricoles

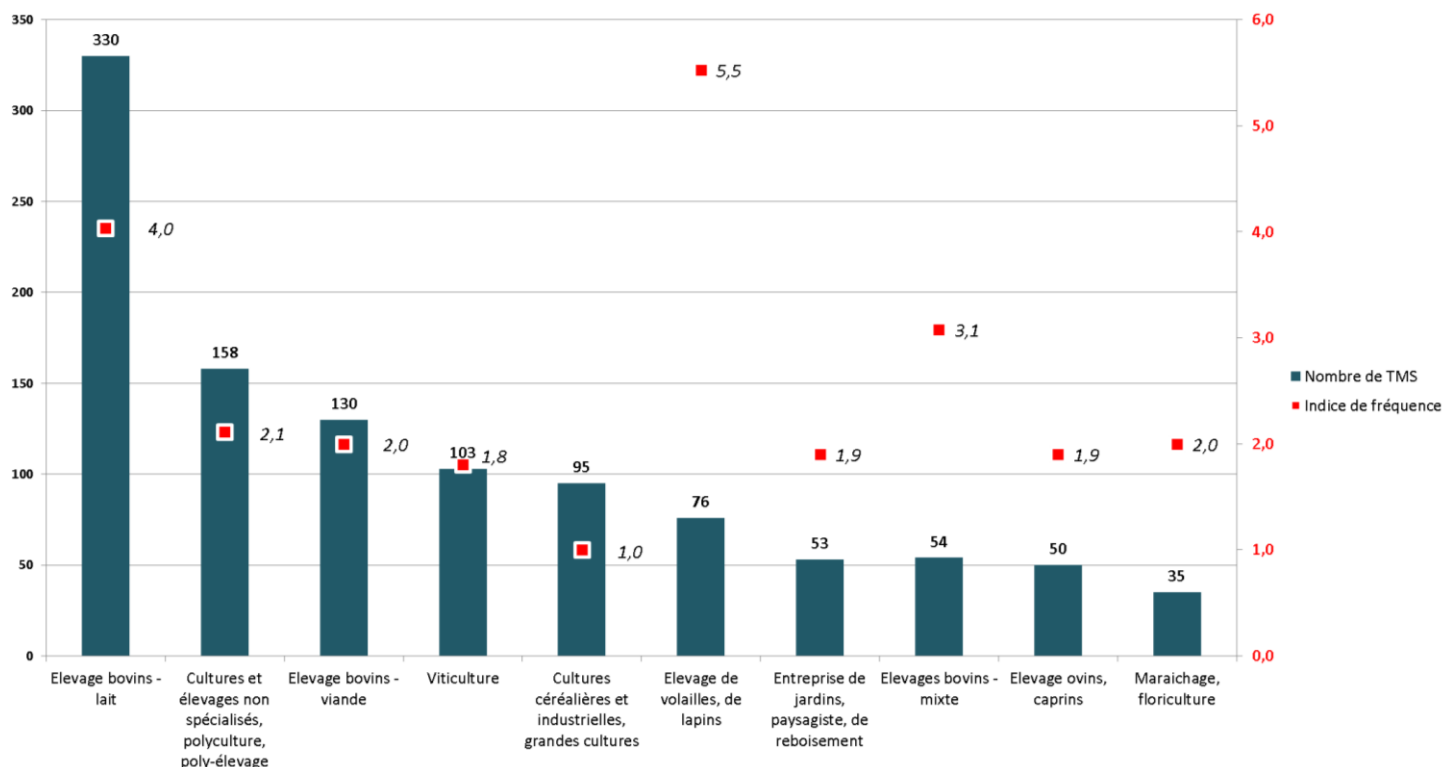
En 2016, 1 229 reconnaissances de TMS ont été octroyées aux non-salariés agricoles. Ces TMS représentent 90,2 % des maladies professionnelles reconnues parmi les 547 173 affiliés, soit 2,25 TMS pour 1 000 non-salariés agricoles.

Les non-salariés agricoles âgés de 51 à 60 ans sont les plus touchés, avec 53,8 % des TMS, et 3,43 cas pour 1 000 affiliés.

Les femmes présentent un risque deux fois plus élevé que les hommes avec 3,5 TMS pour 1 000 affiliées contre 1,7 TMS pour les hommes. Ceci est d'autant plus marqué dans certains secteurs qui rassemblent une grande partie des non-salariés comme les élevages de bovins-lait (indice de fréquence de 7,4 pour les femmes contre 2,7 pour les hommes) ou les cultures et élevages non spécialisés (3,7 pour les femmes contre 1,5 pour les hommes).

Le secteur de l'élevage de bovins-lait regroupe le plus grand nombre de TMS reconnus, avec 330 maladies (26,9 %) pour 15 % du total de la population des non-salariés. Ce secteur présente également un indice de fréquence élevé, 4,0 TMS pour 1 000 non-salariés. Il compte le deuxième plus grand nombre d'affiliés derrière le secteur des cultures céréalières et industrielles (17 % de la population) et devant les cultures et élevages non spécialisés (14 %). Les éleveurs de volailles et de lapins sont les plus fréquemment touchés avec 5,5 TMS pour 1 000 non-salariés (graphique 3). Ces derniers ne représentent que 2,5 % de la population dont 38 % de femmes.

Graphique 3  
NOMBRE ET FREQUENCE DES TMS EN 2016, POUR LES NON-SALARIES AGRICOLES, PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

## 487 TMS graves pour les non-salariés agricoles

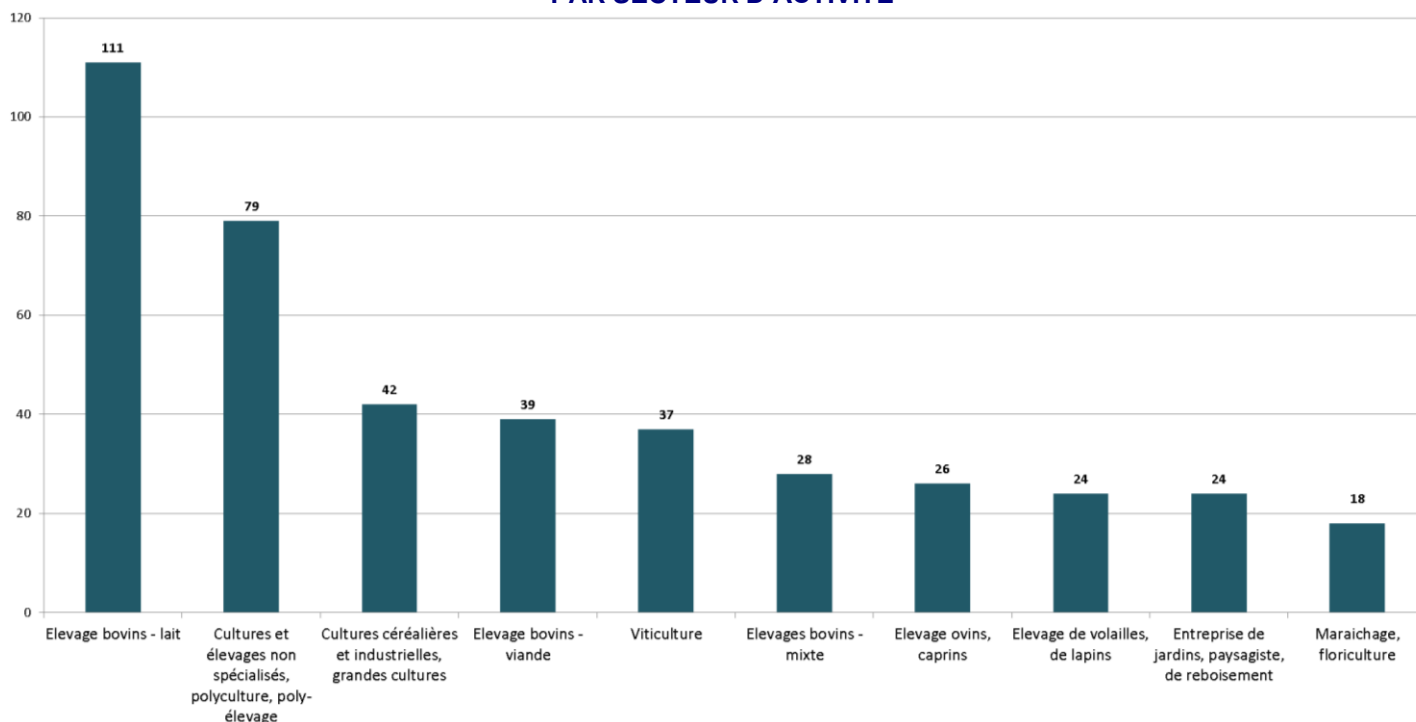
En 2016, pour les non-salariés agricoles, 487 TMS sont reconnus comme graves (39,6 % des TMS des non-salariés).

La quasi-totalité de ces TMS graves (93,0 %) concernent les chefs d'exploitation.

Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes, avec une fréquence de 1,4 TMS grave pour 1 000 non-salariées contre 0,7 pour les hommes.

Le secteur de l'élevage de bovins-lait regroupe 22,8 % des TMS graves (111 TMS dont 61 pour les femmes qui ne représentent que 28 % des affiliés non-salariés de ce secteur). Il est suivi par les secteurs des cultures et élevage non spécialisés (79 TMS dont 39 pour les femmes qui ne représentent que 29 % des affiliés non-salariés de ce secteur) et des cultures céréalières (42 TMS, 9 pour les femmes qui représentent 27 % des affiliés non-salariés de ce secteur) (graphique 4).

Graphique 4  
REPARTITION DU NOMBRE DE TMS GRAVES EN 2016, POUR LES NON-SALARIES AGRICOLES, PAR SECTEUR D'ACTIVITE



Source : MSA

## 94,4 % de TMS parmi les maladies professionnelles chez les salariés agricoles

En 2016, 3 517 TMS ont été reconnus comme maladies professionnelles chez les salariés agricoles. Ces TMS représentent 94,4 % des maladies professionnelles reconnues pour 1,2 million de personnes relevant du régime des salariés agricoles, soit 3,0 TMS pour 1 000 salariés agricoles.

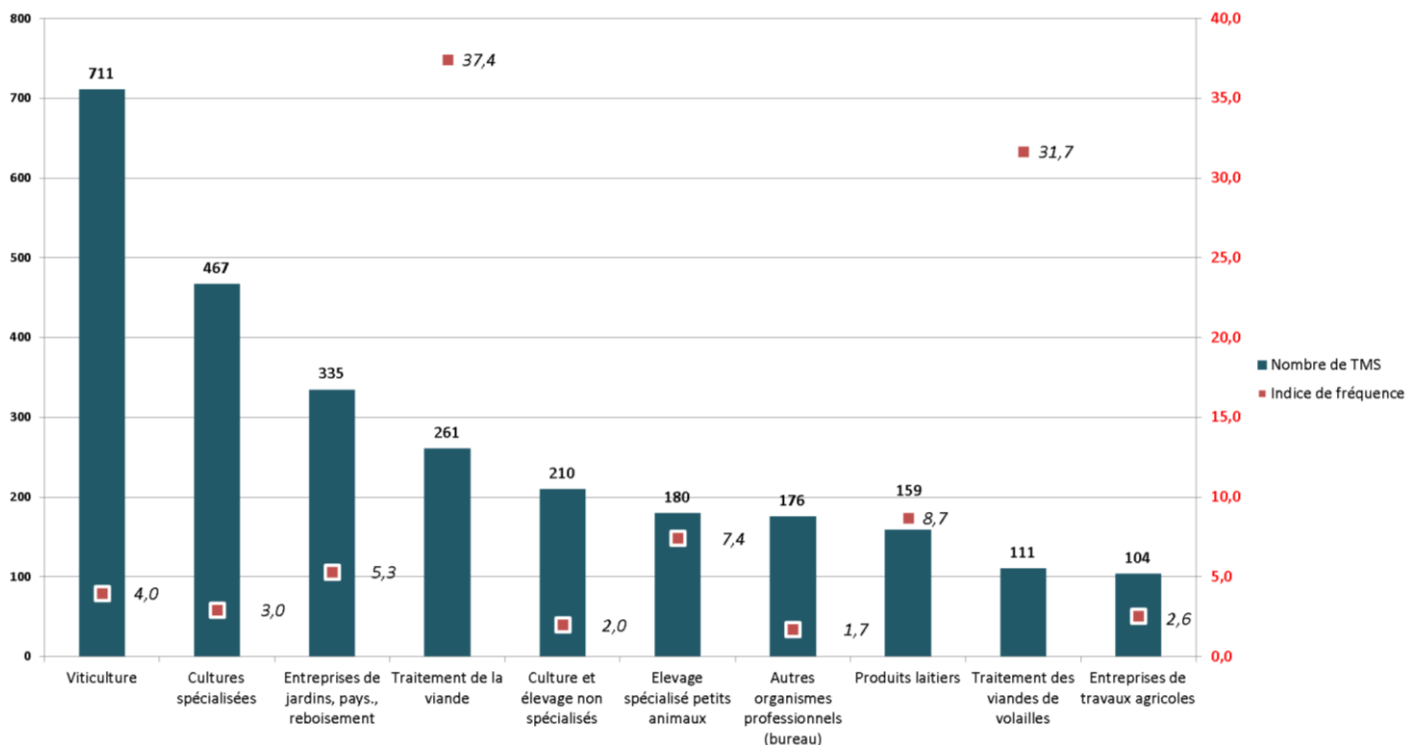
Les personnes âgées de 51 à 60 ans sont principalement concernées avec 39,5 % des TMS et 6,1 cas pour 1 000 affiliés. Cette classe d'âge représente seulement 19,5 % des salariés agricoles. A l'inverse les personnes âgées de 21 à 30 ans qui représentent 23,8 % de la population (tranche d'âge la plus représentée) n'enregistrent que 7,1 % du total des TMS salariés. Ces informations confirment le fait que les TMS sont la conséquence d'une exposition prolongée et répétitive.

Comme chez les non-salariés, les femmes sont davantage touchées avec 3,6 cas pour 1 000 affiliées contre 2,6 chez les hommes.

Le secteur de la viticulture est le plus concerné avec 711 cas (20,2 %, dont 355 pour les femmes). Ensuite viennent les secteurs des cultures spécialisées (467 TMS, 287 pour les femmes), des entreprises de jardins, paysagistes, reboisement (335 TMS, 17 pour les femmes) et du traitement de la viande de gros animaux (261 TMS, 107 pour les femmes). Ce dernier secteur a également la fréquence la plus élevée avec 37,4 TMS pour 1 000 affiliés (graphique 5). Le secteur des coopératives de traitement des viandes de volailles, avec 31,7 TMS pour 1 000 affiliés, affiche également une forte fréquence.

Télécharger les données au format Excel :

Graphique 5  
**NOMBRE ET FREQUENCE DES TMS EN 2016, POUR LES SALARIES AGRICOLES, PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

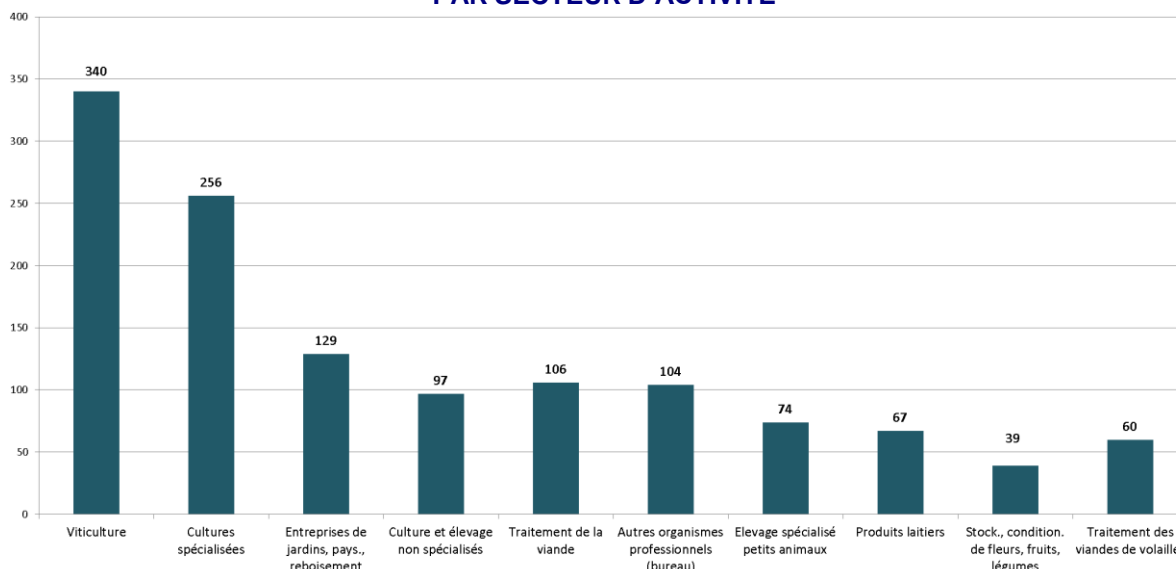


Source : MSA

### 1 695 TMS graves pour les salariés agricoles

Parmi les 1 695 TMS graves, 340 concernent le secteur de la viticulture. Viennent ensuite le secteur des cultures spécialisées avec 256 TMS graves et celui des entreprises de jardins, paysagistes, reboisement avec 129 cas (graphique 6).

Graphique 6  
**REPARTITION DU NOMBRE DE TMS GRAVES EN 2016, POUR LES SALARIES AGRICOLES, PAR SECTEUR D'ACTIVITE**



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



## Méthodologie

Les TMS pris en compte sont ceux ayant donné lieu à un premier paiement de soins de santé et/ou d'indemnités journalières (IJ) au cours de la période considérée.

## Définitions

**TMS grave** : TMS ayant entraîné une incapacité permanente partielle (IPP) de la victime dont la gravité est mesurée par un taux d'IPP permettant de quantifier le degré d'incapacité d'une victime après consolidation de sa blessure.

**Indice de fréquence** : nombre de TMS pour 1 000 affiliés agricoles.

**Nombre de salariés agricoles** : nombre trimestriel moyen de salariés agricoles ayant travaillé dans un établissement agricole en France métropolitaine (hors départements d'Alsace et de Moselle) pour une catégorie de risque AT donnée.

**Nombre de non-salariés agricoles** : nombre de personnes affiliées à l'Atexa au cours de la période considérée en France métropolitaine (hors départements d'Alsace et de Moselle) pour les statuts exploitants, conjoints, solidaires et aidants familiaux.

### Sigles cités :

Atexa : Assurance accident du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (non-salariés)  
ATMP : Accidents du travail et maladies professionnelles  
IPP : Incapacité permanente partielle  
TMS : Troubles musculo-squelettiques

### Liste des tableaux de TMS :

N° 29 – Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils  
N° 39 – Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail  
N° 53 – Lésions chroniques du ménisque  
N° 57 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations  
N° 57bis – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention de charges lourdes

Télécharger les données au format Excel : 

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT – Rédacteur en chef : David FOUCAUD
93000 Bobigny	Département Retraite-Famille-ORPA-AT, Thierry GRECH - Synthèse réalisée par Bastien CHICOT
	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@cmsa.msa.fr – Nadia FERKAL – ferkal.nadia@cmsa.msa.fr